

LA CFDT CHEMINOTS SIGNERA
L'ACCORD SALARIAL

DE DROITS CONCRETS POUR LES SALARIÉS

Réunie en Conseil National, la CFDT Cheminots s'est prononcée **POUR** la signature de l'accord salarial négocié le 7 décembre.

La CFDT est entrée dans cette négociation avec des revendications claires sur l'augmentation générale des salaires, la compensation des effets de l'inflation, notamment sur la mobilité, des mesures sur la mobilité et **des avancées pour les salariés statutaires et contractuels.**

Cet accord apporte des mesures pour toutes les cheminotes et tous les cheminots, de l'exécution, de la maîtrise et de l'encadrement, statutaires ou contractuels.

La CFDT Cheminots choisit donc de prendre les mesures et de continuer à pousser dans le cadre de la revoyure prévue dans l'accord.

+ 2% D'AUGMENTATION
GÉNÉRALE

+ 50 € MENSUELS POUR TOUS

+ 4% POUR LES EVS NUITS,
DIMANCHES ET FÊTES

+ 150 € PRIME CARBURANT

+ 400€ POUR LES
MOBILITÉS DURABLES+ UNE CLAUSE DE REVOYURE COURANT
2023

+ DE RÉTROACTIVITÉ

+ DE BUDGET AUGMENTATIONS
INDIVIDUELLES CONTRACTUELS+ 2% POUR LES EVS
DE PRODUCTION+ DE PR
+ DE NIVEAUX
POUR LES NOTATIONS+ 150 € POUR L'ACHAT
D'UN VÉLO+ DE PRISE EN CHARGE DES
ABONNEMENTS TRANSPORT

AVEC OU SANS SIGNATURE ?

A DÉFAUT D'UNE SIGNATURE D'UNE MAJORITÉ DES OS, LA DIRECTION POURRAIT CHOISIR DE RETIRER UNE PARTIE DES MESURES.

C'est pour cela, et en responsabilité, que la CFDT a écrit au Président du Groupe pour demander que l'intégralité des mesures soient appliquées.

Pour accéder au
courrier, flashez
le QR Code

